



MAIRIE D'ORNEX

Département de l'Ain
République Française

DEC 2026 09 23 023

DÉCISION DU MAIRE PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Création d'ouvrage de gestion des eaux de ruissellement rue des Fins et chemin de Collex

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;

VU la délibération D2026 03 20 021 du 20 mars 2026 portant délégation du conseil municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique ;

VU le Budget Primitif 2026 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de restructurer le réseau de ruissellement des eaux de voirie pour la rue de Fins et la rue de Bossy, suite aux épisodes pluvieux de forte intensité de l'automne 2025 ;

CONSIDÉRANT la nécessité de créer 9 descentes d'eau rue des Fins et chemin de Collex ;

CONSIDÉRANT que trois entreprises ont été consultées, mais qu'une seule entreprise a remis, dans les délais, une offre complète répondant au cahier des charges ;

VU le devis ci-après :

	Prix HT
ART	18 126,87 €

VU l'avis de la commission MAPA réunie le 14 septembre 2026 ;

CONSIDÉRANT que l'offre de la société ART est la mieux disante.

DÉCIDE

DE RETENIR l'offre du prestataire ART pour un montant de 18 126.87€ HT relative à la création d'ouvrage de gestion des eaux de ruissellement rue des Fins et chemin de Collex.

Fait à Ornex, le 23 septembre 2026

Le Maire
Olivier GUICHARD

Affiché et exécutoire le : 25 septembre 2026

La présente décision est inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal et il sera procédé à son affichage.

La présente décision est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de Gex
- Monsieur le receveur de la collectivité chargé, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision